

Unir les associations pour développer les Solidarités

UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX Association reconnue d'utilité publique Maison des Associations de Solidarité

16 rue des Terres au Curé - 75013 PARIS

Site: http://www.uriopss-idf.asso.fr - E-mail: accueil@uriopss-idf.asso.fr 201 44 93 27 01

La Présidente

2: 01 44 93 27 01

Paris, le 24 mars 2014

Monsieur Daniel GUIRAUD Président de PARIS METROPOLE 55 rue de Lyon 75012 PARIS

Monsieur le Président,

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a créé, en région Ile de France, la Métropole du Grand Paris.

Le 11 février dernier, l'Uriopss Ile de France (Union régionale interfédérale des organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux) a été reçue par Monsieur Jean Daubigny, Préfet de la Région Ile de France et a présenté plus particulièrement les enjeux de notre secteur associatif sanitaire, social et médicosocial sur les modalités de mise en œuvre de la MGP.

C'est dans ce cadre, que l'URIOPSS Ile de France vient d'être auditionnée par le Conseil général du Val de Marne le 17 mars dernier sur le thème de l'action sociale et de la solidarité.

En effet, cette Assemblée départementale a pris l'initiative de créer une « Mission d'Information et d'Evaluation sur la suppression des Départements de petite couronne et sur l'organisation institutionnelle » le 27 janvier dernier.

Après débats et approbation du rapport final en juin 2014, celui-ci sera transmis à la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, dans le cadre de l'étude d'impact demandée par la Ministre sur une éventuelle fusion des Départements de petite couronne.

L'URIOPSS a essentiellement mis l'accent sur deux points essentiels :

- d'une part, la valorisation de la territorialisation de la politique d'action sociale au regard de son impact positif en matière de travail en réseau des acteurs de proximité avec les personnes démunies et leur participation citoyenne,
- d'autre part, la coordination nécessaire de cette politique au niveau régional de l'Île de France.

Par ailleurs, la loi MAPAM crée une « Mission de préfiguration du Grand Paris» dont vous assurerez la présidence conjointe avec Monsieur le Préfet de Région.

Le décret fixant la composition des 2 collèges, celui des élus et celui des partenaires socio-économiques, doit paraître très prochainement.

Je vous confirme la demande déposée auprès de Monsieur le Préfet que l'URIOPSS soit désignée pour être membre actif de cette Mission de préfiguration comme représentant du secteur associatif de solidarité et de santé en Ile de France.

En effet l'URIOPSS représente 600 associations de la solidarité et de la santé, 1 800 établissements et services et 100 000 salariés. Plus globalement, le secteur associatif sanitaire et social représente 46,4% des emplois associatifs et constitue donc un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.

Je demeure à votre disposition pour toutes explications complémentaires que vous solliciteriez de notre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Maryse LÉPÉE

Présidente de l'URIOPSS Ile de France